

Le Dix sept aoust au mil huit cent soixante-neuf, à heures deux

ACTE DE MARIAGE de

Fortune Charles Guisol

âge de vingt sept ans, né à Boulon département de la Seine le seize mil huit cent quarante deux profession de cultivateur domicilié à La Garde département de la Seine fils majeur de Fortune Charles Guisol profession d'ouvrier cultivateur et de

N° 9

Guisol  
Audibert

avec Marie Amathéa Chérie Audibert  
domiciliée à La Seyne (var) le père ici présent et consentant demeurant

Et de Marie Amathéa Chérie Audibert  
âge de vingt trois ans, née à La Garde département de la Seine le trent un du mois de Janvier mil huit cent quarante huit profession d'ouvrière domiciliée à La Garde département de la Seine fille majeure de Catherine Audibert profession de cultivateur et de Catherine Audibert domiciliée au dit La Garde (var) le père et la mère ici présents et consentants d'acte joint

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par nous sans opposition, les dimanches premier et huit aoust mil huit cent soixante neuf, devant afficher pendant ledit délai sur la voie  
2° Sur l'acte de mariage du futur époux  
3° Sur l'extract de l'acte de mariage de la future épouse  
4° Sur enfin l'acte de mariage de la mère du futur époux

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et la personne qui ont autorisé le mariage, ont déclaré qu'il a été fait contrat de mariage, à la date du du mois d mil huit cent soixante-neuf, par devant Me département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Amathéa Chérie Audibert et l'autre Fortune Charles Guisol

Le tout en présence de Demandeur Jean domicilié à La Garde département de la Seine âge de vingt quatre ans profession de cultivateur, son parent ni allié du futur époux.  
De Demandeur Hélène domiciliée à La Garde département de la Seine âge de vingt sept ans profession de cultivateur, son parent ni allié du futur époux.  
De Préconquis, né domicilié à La Garde département de la Seine âge de trente cinq ans profession de cultivateur, son parent ni allié du futur époux.  
Et de Grouvies, Marie Coigne domiciliée à La Garde département de la Seine âge de soixante dix ans profession d'ouvrière, son parent ni allié du futur époux.

Après quoi, moi Jacques Henry, Maire de la commune de La Garde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux son père et par le quatre témoins seulement, la future épouse et l'officier et nous après lecture, et la future épouse par son père.

Guisol Charles Guisol, Demandeur  
Hélène Demandeur, Grouvies

Chaplain